

Permis requis

LOGEMENT

Ensemble de pièces compris à l'intérieur d'une habitation, servant ou destiné à servir de domicile à une ou plusieurs personnes comportant :

- 1) Installations sanitaires;
- 2) Installations pour préparer et consommer des repas;
- 3) Pièces pour dormir;
- 4) Issue distincte;

CONDITIONS

Afin de ne plus être considéré comme un logement, voici les conditions à respecter :

- 1) Il ne doit y avoir aucun appareil permettant de préparer des repas;
- 2) La cuisinière et la hotte doivent être retirées;
- 3) La prise électrique de la cuisinière doit être condamnée;
- 4) Un lien physique à l'intérieur du bâtiment est exigé (escalier);
- 5) Une ouverture doit être créée (porte enlevée);
- 6) L'ancien logement doit réintégrer le logement principal existant;

* **Notez qu'un inspecteur peut exiger d'autres correctifs.**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pour le traitement d'une demande de permis de construction d'un retrait d'un logement, vous devez déposer les documents suivants, accompagnés de votre paiement.

Une demande incomplète ne sera pas traitée.

En format PDF par « Permis en ligne » ou 1 copie papier

OK

- 1) Formulaire de permis dûment complété
- 2) Plans complets du logement à réintégrer, à l'échelle (voir croquis 1)

Assurez-vous que vos documents contiennent les informations nécessaires au traitement de votre demande :

Vue en plan (croquis 1)

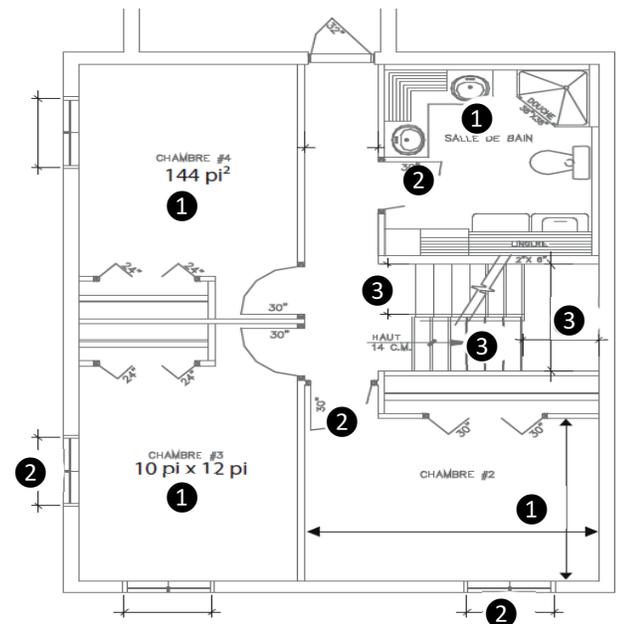
OK

- 1) Utilisation (usages) et dimensions des pièces
- 2) Dimensions et emplacement des portes et fenêtres
- 3) Dimensions des escaliers et paliers
- 4) Hauteur sous plafond des pièces: 2,1 m. minimum



La plupart des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) peuvent être recyclés ou valorisés. Trouvez les adresses des centres de tri dans la fiche d'information sur la gestion des CRD. Vous pourriez faire des économies!

CROQUIS 1 (VUE EN PLAN)



NOTE

Ce plan peut être préparé par le propriétaire, par un technicien en architecture, par un designer ou par un professionnel.

ATTENTION

Il est essentiel de déposer une demande de permis pour le retrait d'un logement car cela peut avoir des impacts majeurs.

Les usages autorisés par le règlement sur le zonage et le lotissement sont différents selon chacune des zones sur le territoire. Notez également qu'il est possible que vous ne puissiez plus ajouter de logements dans le futur.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le **311 Lévis** en composant le **311** ou le **418-839-2002** si vous êtes de l'extérieur de Lévis ou visitez le **www.ville.levis.qc.ca/311**